



TEXTE ADOPTÉ n° 643  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

7 avril 2011

---

---

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à proroger le mandat des conseillers  
à l'Assemblée des Français de l'étranger,*

MODIFIÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur  
suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat* : 146 (2009-2010), 218, 219 et T.A. 53 (2010-2011).

*Assemblée nationale* : 3115 et 3285.

---

### Article 1<sup>er</sup>

- ① Le renouvellement de la série B (Europe, Asie et Levant) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2012 se déroulera en juin 2013.
- ② Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative à l'Assemblée des Français de l'étranger dont le renouvellement est prévu en juin 2012 seront renouvelés en juin 2013.

### Article 2

- ① Le renouvellement de la série A (Afrique, Amérique) des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger prévu en juin 2015 se déroulera en juin 2016.
- ② Les membres de l'Assemblée des Français de l'étranger nommés en application du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 précitée dont le renouvellement est prévu en juin 2015 seront renouvelés en juin 2016.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 avril 2011.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*



ISSN 1240 - 8468